SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

8 RUE DES SOURCES

19330 FAVARS

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU COMITE SYNDICAL

DU 11 avril 2019

Le Comité Syndical s'est réuni le jeudi 11 avril 2019 à 16 H 30 au siège du syndicat sous la présidence de Mr DESNOTS Jean-Paul,

délégués présents :

Monsieur VERGNE (CHANTEIX)

Messieurs DESNOTS et DELVERT (FAVARS)

Messieurs CHASTANET et DUQUAY (ST CLEMENT)

Madame MAURY et Monsieur BREUIL (ST GERMAIN LES VERGNES)

Madame BORIE et Monsieur DUQUESNOY (ST HILAIRE PEYROUX)

Messieurs DELAGE et DUPAS (ST MEXANT)

Messieurs GOLFIER et DAUDY (STE FEREOLE)

Madame PATRAUD et Monsieur MANIERE (VENARSAL)

Délégué absent et excusé :

Monsieur DELAGE (ST HILAIRE PEYROUX)

<u>délégué absent :</u>

Monsieur BOURDET (CHANTEIX)

Autres personnes présentes :

Madame GERAUD, Madame SERVARIE, Madame REY, Monsieur PLANAS, agents du Syndicat

Monsieur TOCK, bureau d'Etudes SOCAMA

I. EXERCICE COMPTABLE 2018

Madame GERAUD, responsable du service Administratif et Financier du syndicat a présenté les documents budgétaires pour l'année 2018.

Dans un premier temps, le Compte Administratif et les résultats de clôture.

Voici ci-après les résultats de clôture pour 2018 :

Pour la section d'exploitation :

Dépenses réalisées	Recettes réalisées
1 017 771,99 €	1 519 349,27 €
EXCEDENT D'EXPLOITATION : 501 577,28 €	

Pour la section d'investissement :

Dépenses réalisées	Recettes réalisées
406 595,23 €	646 145,78 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT: 239 550,55 €	

Ensuite, Madame GERAUD a présenté un bilan financier pour comparer les dépenses et les recettes entre 2017 et 2018.

Monsieur DELVERT Vice-Président soumet au vote du Comité Syndical le Compte Administratif.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018

Dans un second temps, le Compte de Gestion établi par la Trésorerie de Tulle est présenté. Il apparait qu'il y a concordance entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Compte de gestion 2018

Enfin, il est demandé aux délégués d'approuver une proposition d'affectation du résultat d'exploitation (excédent de 501 577,28 €). Cet excédent sera affecté en totalité sur le budget 2019 au compte 002 (recettes d'exploitation).

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat.

II. EXERCICE COMPTABLE 2019

Madame GERAUD présente la proposition de budget pour l'année 2019 :

SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES = DEPENSES = 1 650 000,00 EUROS

RECETTES



Vente de l'eau : 1 013 600,00 €

+

Travaux (branchements): 46 000 €

Autres recettes: 3 728,72 € (produits exceptionnels)

85 094,00 € (amortissement des subventions)

+

Résultat 2018 reporté au 002 : 501 577,28 €

DEPENSES



Charges à caractère général (produits de traitements, réparations...): 643 519,00 €

Charges de personnel : 500 000,00 €

Atténuations de produits : 130 000,00 €

Charges financières (Intérêts des emprunts et ICNE) : 70 000,00 €

Dotations aux amortissements : 187 481,00 €

Autres dépenses inscrites (dépenses imprévues, charges exceptionnelles ...): 119 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES = DEPENSES = 1 150 000,00 EUROS

RECETTES



Reprise des restes à réaliser 2018 : 222 000,00 €

+

Nouvelles recettes: 928 000,00 €

DEPENSES



Reprise des restes à réaliser 2018 : 376 184,00 €

+

Crédits budgétaires à rajouter sur restes à réaliser 2018 : 15 000,00 €

+

Nouveaux programmes (travaux): 533 247,00 €

4

Dépenses obligatoires

(remboursement du capital emprunt et amortissements des subventions): 187 094,00 €

+

Dépenses imprévues : 38 475,00 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré accepte à l'unanimité cette proposition de budget pour l'année 2019

III. TRAVAUX 2019

* Agrandissement du siège du Syndicat

Monsieur le Président rappelle le projet d'agrandissement du siège et la demande de subvention, obtenue. Il présente le plan réalisé par Mr BRUDIEUX, architecte, avec les modifications d'implantation des bureaux et le positionnement de la nouvelle salle de réunion. Il n'y aura pas de changement au niveau des extérieurs (uniquement la matérialisation d'une place handicapée).

Le montant estimé des dépenses sera de 118 000 € HT, la subvention DETR s'élève à 39 000 €.

Le permis de construire a été déposé le 11/03/2019, le délai d'instruction a été modifié par le Service Urbanisme de Tulle Agglo: il est maintenant de 5 mois (et non plus 3 mois) car le Syndicat est un Etablissement Recevant du Public.

Le marché a été mis en ligne le 22/03/2019, la réception des plis se fera le 25/04/2019 à midi (12 lots).

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité le programme des travaux 2019.

Monsieur le Président présente les devis reçus concernant Les coordonnateurs de sécurité.

- DTBL/ECO ENERGIE: 1 050,00 € HT

- Entreprise LEYRAT: 1 440,00 € HT

Après en avoir délibéré le Comité Syndical porte son choix sur l'entreprise DTBL/ECO ENERGIE pour un montant de 1 050,00 € HT, à l'unanimité.

* Travaux AEP 2019

Liste des travaux d'Adduction d'Eau Potable 2019 :

- Renforcement de l'alimentation en eau potable de Sainte-Féréole (secteur Maisonneuve-Verlhac bas).
- Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable dans le cadre des aménagements des espaces publics et de sécurisation des abords de l'école de Saint-Mexant.
- Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable à Sainte-Féréole et Saint-Germain-Les-Vergnes (*réseau route de Brive, scierie « les Vignottes » - réseau Bois l'Escure*)

Estimation du bureau d'étude SOCAMA: 376 000 € HT

IV. ACHATS DE MATERIELS ET DE MOBILIERS

* Achats de compteurs d'eau

Monsieur le Président propose d'acheter 350 compteurs d'eau volumétriques (26,50 € HT/pièce) et 62 compteurs volumétriques équipés pour la télérelève (68,50 € HT/pièce), ainsi qu'un émetteur récepteur pour la télérelève (590 € HT).

168 compteurs équipés pour la télérelève sont déjà installés. Les nouveaux seront installés à Lavalgrière de Saint-Mexant et Puypertus de Saint-Hilaire-Peyroux.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité les propositions d'achats.

* Matériels informatiques

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de renouveler, dans le service administratif, une partie du parc informatique et d'équiper un bureau supplémentaire. La société Ceriq propose un devis de 6 738 € HT. (3 ordinateurs, 1 imprimante, 1 scanner...)

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

* Matériels techniques

Monsieur Planas présente différents matériels :

- PC informatique de supervision SG 4000 permettant de récupérer rapidement et régulièrement les données des niveaux, des débits des réservoirs et de la station. La Société Hydrau Elect propose un devis de 6 240 € HT.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité cet achat.

Radio détection : permet de détecter les câbles, les réseaux télécom et les canalisations.
 La Société Radiodétection propose un devis de 6 220,66 € HT.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité cet achat.

 Automate Schneider Premium : l'automate actuel de la filière classique qui gère l'eau brute et l'eau potable date de 2006. Il est indispensable de le changer.
 Le devis de la Société Hydrau Elect s'élève à 24 302,36 € HT pour l'Automate Schneider Premium.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité cet achat.

* Equipement de la future salle de réunion

- Mobilier : Monsieur Le président présente les devis des Sociétés UGAP et DEMAILLY pour l'achat de 5 tables, 2 coins « retour » et 15 chaises. Il propose le devis de 1 828,79 € HT de la Société DEMAILLY, le mobilier sera livré - monté.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

- Vidéo projecteur : Monsieur le Président présente le devis de la Société DEMAILLY pour l'achat d'un vidéo projecteur (installé au plafond), il s'élève à 2 045,50 € HT.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité cet achat.

V. LOCATION D'UN VEHICULE

Monsieur le Président présente les devis pour une location d'un véhicule affecté au service technique. Les devis portent sur un Kangoo et un Duster 4X4. Le devis concernant le Duster est le moins élevé : 315 € HT/mois, 4 ans, 80 000 km, entretien compris.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

VI. ACCEPTATION DE PRODUITS IRRECOUVRABLES EN NON-VALEUR

La Trésorerie nous demande d'inscrire la somme de 1 716, 65 € en non-valeur

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité d'inscrire la somme de 1 716,65 € en non-valeur

La Trésorerie nous demande d'inscrire la somme de 208,13 € en non-valeur.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité d'inscrire la somme de 208,13 € en non-valeur

VII. RECRUTEMENTS DE PERSONNELS

Monsieur Le président rappelle qu'au 1^{er} janvier 2020 le Syndicat aura la compétence eau sur 11 communes et non plus 8 comme à ce jour. Il indique qu'il est nécessaire de recruter une personne pour le service Administratif et une personne pour le service Technique.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces propositions.

VIII. RECOUVREMENT DES FACTURES D'EAU

Madame GERAUD présente le tableau de recouvrement des factures d'eau 2018 par commune et le bilan général. Le taux de recouvrement est de 98 % au 31 décembre 2018.

IX. POINT SUR LA PLUVIOMETRIE

Monsieur PLANAS donne les relevés suivants :

Pluviométrie 2018 : 1 194,50 mm Pluviométrie 2017 : 1 129 mm

Monsieur PLANAS indique qu'à ce jour la source de Sainte Féréole présente un déficit de 20 %, celle de Druholle à Favars un déficit de 25 %.

Monsieur Jean-François TOCK précise que des essais sur 3 forages ont eu lieu afin de les requalifier et de dimensionner la station.

X. REGLEMENTATION EN MATIERE D'URBANISME POUR LES EXTENSIONS DE RESEAUX D'EAU DANS LES COMMUNES AVEC PLU OU CARTE COMMUNALE

Monsieur Le président donne des indications sur la réglementation en matière d'urbanisme pour les extensions de réseau. Jusqu'à présent le Syndicat prend toutes les extensions de réseaux à sa charge, mais il serait possible de les facturer aux communes en PLU ou carte communale ayant instaurées une taxe d'aménagement.